

Délibération n° 2022-02

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 14 février 2022, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Administrateur provisoire de l'Université des Antilles,

- Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2, L 781-1 et L 781-3*
Vu les statuts de l'Université des Antilles, notamment les articles 5 et 8 ;
Vu l'arrêté n°2022-037 en date du 14 janvier 2022 portant organisation de l'élection du président de l'université des Antilles le 14 février 2022 ;
Vu l'arrêté n°2022-040 en date du 17 janvier 2022 portant composition du Conseil d'administration de l'université des Antilles ;
Vu l'arrêté n°2022-075 en date du 31 janvier 2022 portant listes des candidats à l'élection du président de l'université des Antilles ;
Vu le procès-verbal du dépouillement en date du 14 février 2022.

A délibéré :

Objet : Election du Président de l'Université et des vice-présidents des pôles Guadeloupe et Martinique

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation du programme des candidats et aux débats avec les membres, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'élection du Président de l'université à la majorité absolue des membres en exercice.

Résultat du 1^{er} tour :

Membres en exercice : 30

Membres présents et représentés : 30

Quorum : 15

Majorité requise pour l'élection : 16

Candidats	Nombre total de voix
Liste du Professeur Michel GEOFFROY	21
Liste de Monsieur Philippe HUNEL	9

Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, est élu **Président de l'Université des Antilles** pour un mandat de cinq ans.

Madame la Professeure Célia JEAN-ALEXIS est élue vice-présidente du pôle universitaire de la Guadeloupe, à la majorité absolue des membres pour un mandat de cinq ans.

Monsieur Laurent MANYRI est élu vice-président du pôle universitaire de la Martinique, à la majorité absolue des membres pour un mandat de cinq ans.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 14 février 2022

Le Président de séance

Pr Eustase JANKY

